



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DÉLIBÉRATION N° 2024-DEL-013

OBJET : Point 1. 2 : Débat d'Orientation Budgétaire.

L'an deux mil vingt-quatre, le douze mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de HOUDAN, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie TETART, Maire.

Date de convocation :

5 mars 2024

Date de publication :

7 mars 2024

Nbre de conseillers en**exercice : 22****Nbre de votants : 18**

(17 présents prenant part au vote + 1 pouvoir)

Secrétaire de séance :

Mr VANHALST Damien

Étaient présents :

TÉTART Jean-Marie, LEHMULLER Jean-Pierre, SAUL Monique, CABARET Gilles, VEILLÉ Christophe, BOURGOGNE Julien, BOUCAUT Jean-Baptiste, NOYON Lucien, GRUDLER Agnès, LEBRUN Isabelle, COSTEDOAT Anne, GALERNE Emmanuelle, GUYOMARD Nathalie, DAMOTTE Stéphane, VANHALST Damien, GANGNEBIEN Jennifer, PASQUIER Hugo.

Étaient absents :

DEBLOIS-CARON Christine (excusée, pouvoir à Mr BOURGOGNE Julien), SERAY Philippe, MORÉNO Ludovic, MANSAT Martine, COSSÉ Delphine.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2312-1 et L.5211.36,

Vu la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRe) et notamment son article 107 imposant aux collectivités locales de plus de 3 500 habitants une délibération spécifique au rapport présenté par l'exécutif sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels, la structure et la gestion de la dette,

Vu la Loi de finances 2024 n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 et publié au journal officiel du 30 décembre 2023,

Vu le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 précisant le contenu et les modalités de publication et de transmission du rapport d'orientations budgétaires,

Vu la circulaire ministérielle n° NOR/INT/B/93/00052/C du 24 février 1993 précisant le contenu et les modalités du débat d'orientations budgétaires,

Vu le rapport d'orientations budgétaires 2024 annexé,

Sa commission des finances entendue,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

PREND ACTE de l'organisation d'un Débat sur les Orientations Budgétaires 2024 tel que le rapport annexé à la présente.

DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE

Le Secrétaire de séance,
Damien VANHALST



A HOUDAN, le 13 mars 2024

Le Maire,
Jean-Marie TETART.



La présente délibération peut faire l'objet

- d'un **recours gracieux** auprès du Maire dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de la réception du recours équivalant, par principe et sauf exceptions, à une décision implicite de rejet en application de l'article L.411-7 du Code des relations entre le public et l'administration.
- d'un **recours contentieux** auprès du tribunal administratif de Versailles, notamment par voie électronique via l'application «Télérecours citoyen» accessible sur le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité, ou à compter de la réponse explicite ou implicite du Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé, notamment dans les cas où un recours administratif préalable est obligatoire.

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2024



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

Ville de Houdan

PREAMBULE

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

Les objectifs du D.O.B. sont :

- De discuter des orientations budgétaires de la collectivité
- D'Informer sur la situation financière

Le DOB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des régions, départements, communes de plus de 3 500 habitants, des EPCI et syndicats mixtes comprenant au moins une commune de 3 500 habitants (*Art. L2312-1, L3312-1, L4312-1, L5211-36 et L5622-3 du CGCT*).

En cas d'absence de DOB, toute délibération relative à l'adoption du budget primitif est illégale. (Délai : 10 semaines précédant l'examen du budget pour toute les collectivités en nomenclature M57).

Ce ROB doit être transmis aux membres de l'organe délibérants préalablement à la séance au cours de laquelle se tient le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB).

Ce Rapport doit comporter les informations suivantes :

↳ Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Seront notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'EPCI à fiscalité propre dont elle est membre ou le département et le groupement propre dont il est membre.

↳ La Présentation des Engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissements comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.

↳ Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget.

I – CONTEXTE GLOBAL

I/ CONTEXTE ÉCONOMIQUE INTERNATIONAL

A - Croissance du PIB

La croissance du PIB mondial devrait s'établir à +2.7 % en 2023, soit son taux annuel le plus bas depuis la crise financière mondiale, abstraction faite de la période de pandémie de l'année 2020. Une amélioration modeste de la croissance mondiale, qui devrait atteindre +2.9 %, est prévue pour 2024.

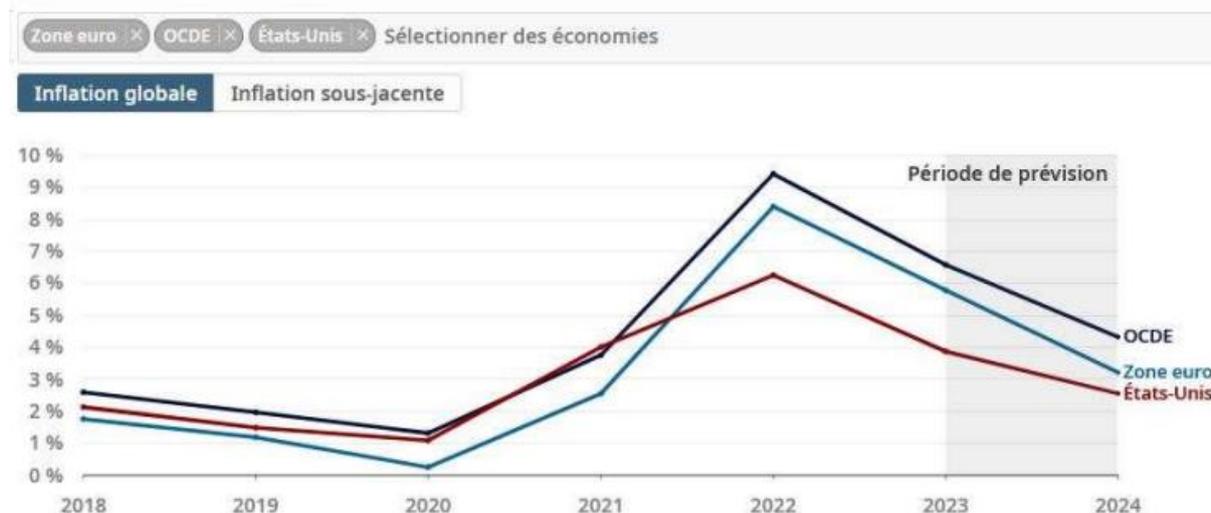
La croissance annuelle du PIB de la zone OCDE devrait être inférieure à son niveau tendanciel en 2023 comme en 2024, même si elle se redressera progressivement tout le long de l'année 2024, à la faveur de la modération de l'inflation et de la progression des revenus réels.

B - Inflation

Les tensions inflationnistes sous-jacentes restent fortes

Sous l'effet du recul des prix de l'énergie, l'inflation globale a diminué ces derniers mois dans la plupart des économies, malgré la hausse rapide et continue des prix des produits alimentaires et des services. L'inflation sous-jacente¹ reste obstinément élevée.

Glissement annuel en %



Note : L'inflation globale concerne l'ensemble des matières premières, des services et des biens. L'inflation sous-jacente correspond à l'inflation globale, hors produits alimentaires et énergie. L'inflation agrégée dans la zone OCDE se fonde sur les différentes définitions nationales de l'inflation.

Source : Perspectives économiques de l'OCDE, juin 2023.

¹ Également appelée « inflation de base », elle mesure l'évolution des prix, excluant certains éléments volatils ou temporaires de l'indice des prix à la consommation (IPC). L'objectif de cette mesure est de fournir une vision plus stable et plus précise de la tendance générale de l'inflation en éliminant les facteurs de prix qui peuvent fluctuer de manière significative sur une base mensuelle ou annuelle.

II/ CONTEXTE ÉCONOMIQUE DE LA ZONE EURO

La croissance du PIB devrait refluer à +0.9 % en 2023, puis se redresser progressivement pour atteindre +1.5 % en 2024. La consommation privée sera soutenue par la vigueur des marchés du travail, mais l'augmentation des coûts de financement et l'incertitude pèseront sur l'investissement privé. Les tensions observées sur les marchés du travail continueront d'alimenter la croissance des salaires en 2023, avant que débute une phase de modération salariale progressive en 2024.

La diminution des prix de l'énergie et des produits alimentaires contribuera à réduire l'inflation globale en 2023, mais l'inflation sous-jacente demeurera élevée. Les risques restent orientés de manière prédominante à la baisse², étant donné qu'une nouvelle flambée des prix de l'énergie pourrait raviver la crise énergétique, et qu'une politique monétaire restrictive pourrait mettre au jour les vulnérabilités existant dans le secteur financier.

La persistance de l'inflation, le recul des revenus et la forte incertitude consécutive aux récentes turbulences qu'a connues le secteur bancaire exigent que les pouvoirs publics agissent de manière coordonnée et déterminée, afin de maîtriser la dette publique et d'éviter une relance budgétaire en période de forte inflation.

(Source : Perspectives économiques de l'OCDE)

III. CONTEXTE MACROÉCONOMIQUE NATIONAL

La croissance demeurait solide en 2023 (+0.9%) et connaîtrait une accélération en 2024 (+1,4%), sur fond de désinflation

L'année 2022 a vu la poursuite du rebond post-covid se heurter aux conséquences de l'invasion russe de l'Ukraine. Si la croissance en moyenne annuelle est restée élevée (+2,5 %), le rebond des tensions d'approvisionnement, le climat d'incertitude et la hausse des prix des matières premières ont engendré une dynamique heurtée de l'activité³ entre les hivers 2022 et 2023, affectant particulièrement la consommation des ménages.

L'économie française n'a cependant jamais cessé de croître, et les effets négatifs sur l'activité de ces chocs se dissipent progressivement. Les prix des matières premières se sont largement détendus, le pic d'inflation est passé, et l'activité a retrouvé de l'élan au deuxième trimestre 2023 (+0,5 %). Les parts de marchés à l'exportation, qui avaient été affectées par les conséquences de la crise sanitaire, rebondissent. Le marché de l'emploi reste également bien orienté, avec un taux de chômage à 7,2 % au deuxième trimestre 2023 (soit 1 point en dessous de son niveau du quatrième trimestre 2019).

Pour la seconde moitié de l'année 2023, les derniers indicateurs conjoncturels, pris globalement, indiquent une activité toujours bien orientée. Le principal facteur freinant l'activité serait désormais la hausse des taux d'intérêts. Elle affecterait en particulier l'investissement des ménages, qui se replierait après deux années de forte croissance. L'investissement des entreprises ralentirait à partir du second semestre, mais resterait très dynamique en moyenne 2023. Toujours en moyenne annuelle, la croissance du PIB serait de + 1,0 %, une prévision inchangée par rapport au programme de stabilité.

² Autrement dit, la probabilité que des événements indésirables se produisent est considérée comme plus élevée que la probabilité d'événements bénéfiques.

³ Situation où l'économie connaît des fluctuations importantes et irrégulières de son activité.

L'inflation (au sens de l'IPC⁴) diminuerait légèrement en 2023, à + 4,9 % en moyenne annuelle (après +5,2 % en 2022). Elle est toujours atténuée par les mesures prises par le Gouvernement pour protéger les Français face à la hausse des prix. Le bouclier tarifaire sur les tarifs réglementés de vente permettrait ainsi de réduire le niveau général des prix d'environ 2 points en 2023. La composition de l'inflation évoluerait toutefois sensiblement : après une première phase d'inflation énergétique, suivie par la hausse des prix alimentaires et manufacturés, l'inflation des services prendrait progressivement le relais, dans le sillage des salaires, mais sans risque d'emballement⁵.

(Source : *Projet de loi de finances – ministère de l'Économie et des Finances*)

II – LA LOI DE PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES 2023 – 2027 ET LE PROJET DE LOI DE FINANCES 2024

II.I/ La loi de programmation 2023 – 2027

Le déficit budgétaire de l'Etat atteindrait 145 milliards d'euros en 2023 (en baisse de 20 Md€). Les dépenses de l'Etat baisseront de 3.6 % en volume en 2024 par rapport à 2023. La part de la dette publique dans le PIB se stabiliserait à 109.7 %. La maîtrise de la dépense est prioritaire. L'année 2024 devra être celle de la baisse du déficit, pour s'inscrire dans la trajectoire de retour sous les 3 %⁶ en 2027 et de réduction de la dette à 108,1 % en 2027.

Ces objectifs de baisse du déficit s'inscrivent dans la trajectoire prévue par la loi de programmation pluriannuelle des finances publiques 2023-2027.

II.II/ La loi de finances 2024

Le projet de loi de finances (PLF) pour 2024 est marqué par la lutte contre l'inflation et la baisse du déficit public dans un contexte d'incertitudes au niveau international et de remontée des taux d'intérêt. Une politique de protection des Français a été menée face à l'inflation durant l'année écoulée. L'État a dépensé au total 36,8 milliards d'euros pour aider les ménages et les entreprises, grâce au bouclier sur le gaz et l'électricité qui permet de limiter le niveau d'inflation à 4,9 % en 2023.

Ce projet de loi de finances engagera des économies à hauteur de 16 milliards d'euros, notamment grâce à :

- La fin progressive des dispositifs exceptionnels mis en place durant la crise énergétique
- La mise en place de dispositifs pour lutter contre les fraudes

⁴ Indice des prix à la consommation, indicateur qui mesure les variations moyennes des prix d'un panier de biens et de services représentatif de la consommation courante des ménages. Il est largement utilisé pour évaluer l'inflation, c'est-à-dire le rythme auquel les prix des biens et des services augmentent ou diminuent sur une période donnée.

⁵ Également appelé « spirale inflationniste » (ou déflationniste suivant le contexte). Se produit lorsque des événements ou des politiques économiques amplifient les tendances existantes, entraînant une augmentation rapide et auto-entretenu de l'inflation ou de la déflation.

⁶ Conformément aux critères de convergence établis par le Traité de Maastricht, les pays de la zone euro se sont engagés à maintenir leur déficit budgétaire en dessous de 3% du PIB, dans le but de garantir la stabilité économique et la soutenabilité des finances publiques.

Pour 2024, le budget est articulé autour de trois chantiers prioritaires :

- Le régalien – armée, police, justice –, en hausse de 4 milliards d’euros,
- La transition écologique, à hauteur 40 milliards d’euros avec 7 milliards d’euros de crédits supplémentaires,
- L’éducation et la formation à hauteur de 5,5 milliards d’euros.

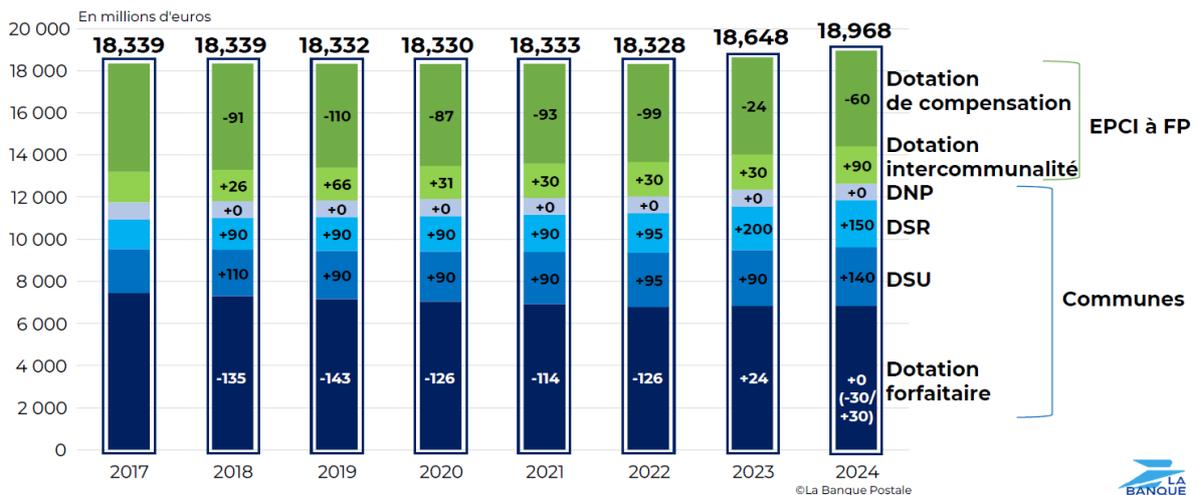
Ce nouveau budget mobilisera au total près de 25 milliards d’euros pour l’indexation des prestations sociales et des minima sociaux, des retraites et de l’impôt sur le revenu.

(Source : *Projet de loi de finances – ministère de l’Économie et des Finances*)

II.III/ Les dispositions du projet de loi de finances 2024 relatives aux Collectivités locales

Le montant de la dotation globale de fonctionnement (DGF) est augmenté de 220 M€ par rapport à 2023 (à périmètre courant⁷). Les dotations de péréquation (qui vont aux collectivités les plus défavorisées) sont abondées de 220 millions d'euros. La hausse de 190 millions d'euros de la DGF des communes doit permettre à 60% de communes de la voir augmenter en 2024. En revanche, la dotation forfaitaire sera de nouveau soumise à un écrêtement en 2024 afin de financer les besoins autres que la hausse de la péréquation. C’est de nouveau une forte proportion de communes (environ 40 %) qui devraient voir leur DGF diminuer. (Source : *Association des Maires de France – octobre 2023*)

Art. 240 : Évolution des enveloppes internes à la DGF du bloc communal



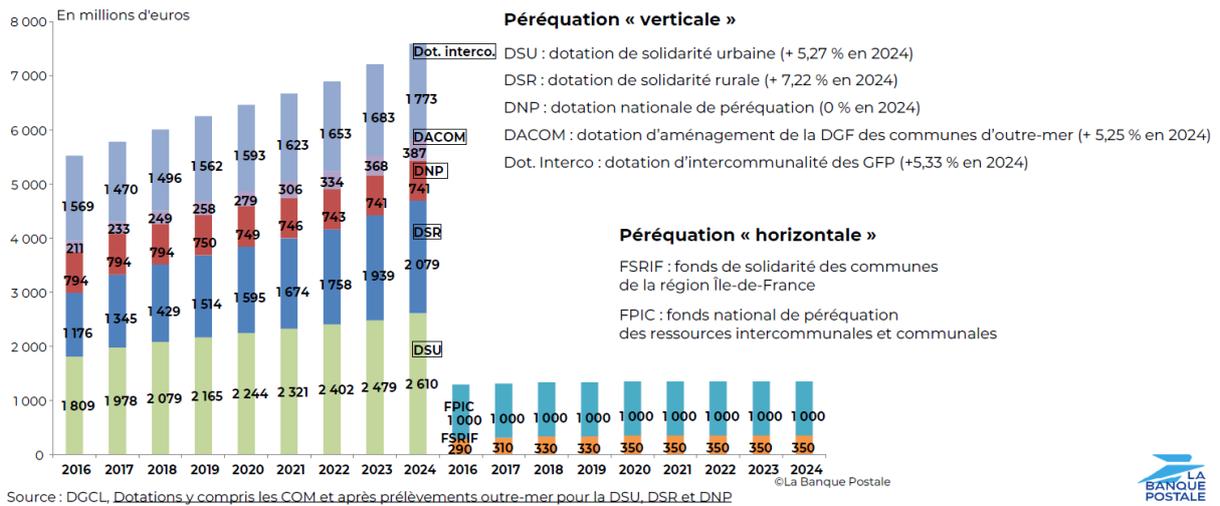
Sources : [Rapport sur les finances publiques locales 2023](#) annexé au projet de loi de finances pour 2024

©La Banque Postale



⁷ Le montant de la DGF pour l’année 2024 est donc déterminé sans tenir compte d’éventuels changements dans les composantes de la DGF ou d’éventuels ajustements de cette dernière.

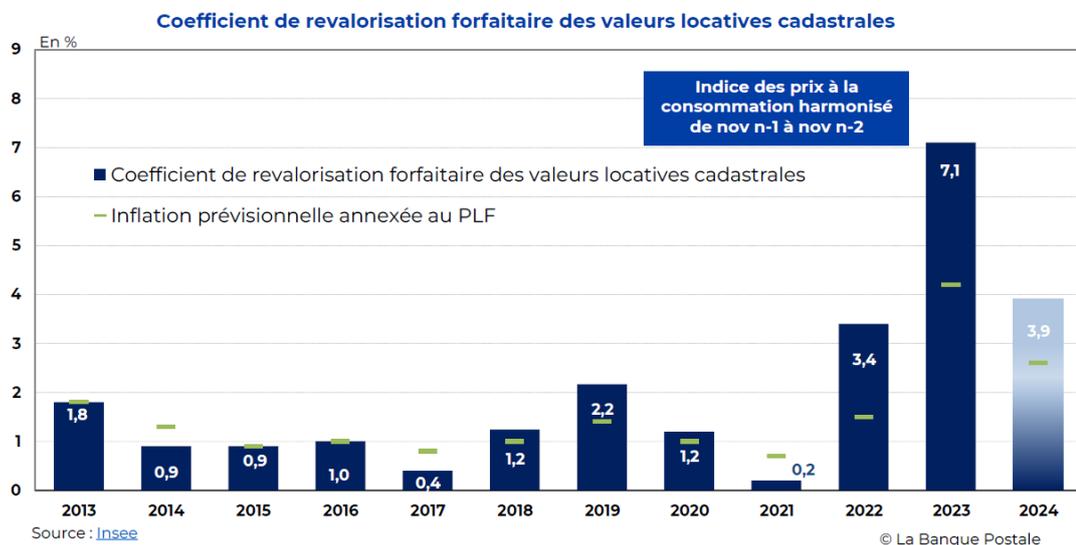
Art. 240 : Poursuite de la montée en charge de la péréquation « verticale » (DSU/DSR) au sein du bloc communal



Le FCTVA pour les collectivités va sensiblement augmenter du fait de l'élargissement de l'assiette. Effectivement à compter du 1^{er} janvier 2024, les dépenses d'aménagement de terrains vont redevenir éligibles au FCTVA. Ces dépenses étaient exclues du FCTVA depuis 2021. Pour l'État, cette disposition doit permettre « de soutenir notamment les opérations d'aménagement de terrains sportifs, à moins d'un an des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, ou les opérations d'aménagement d'espaces verts et naturels.

Concernant la fiscalité, les valeurs locatives cadastrales augmentent de 3,9% en 2024 contre 7,1% en 2023.

Revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales



Des dépenses de fonctionnement encore fortement impactées par l'inflation

Les collectivités demeurent donc confrontées aux mêmes défis que l'année précédente, c'est-à-dire l'inflation et la hausse des frais de personnel. Dans ce contexte, les collectivités devraient subir un effet de ciseau à la fin 2023, leurs recettes (+ 3,2 %) progressant moins rapidement que leurs dépenses de fonctionnement (+ 5,8 %).

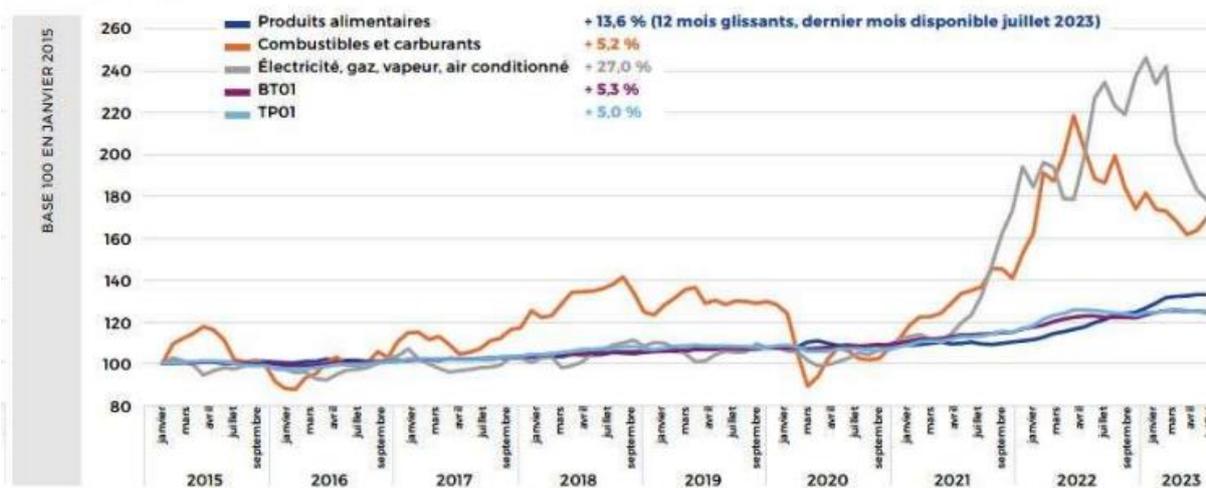
Ces dernières augmenteraient ainsi sous le poids des charges à caractère général (achats, contrats de prestations de services...) « très fortement touchées par la hausse des prix », et « des frais de personnel, alourdies notamment par la revalorisation du point d'indice »⁸.

S'agissant des communes, ce sont les hausses des prix de l'énergie et de l'alimentaire qui les impacteraient sensiblement avec une augmentation de 5,5 % de leurs dépenses de fonctionnement tandis que leurs recettes progresseraient moins rapidement, à hauteur de 4,3 %.

Or la progression des recettes serait « dans l'ensemble insuffisante »⁹ pour maintenir un niveau d'épargne équivalent à celui de 2022.

Indices de prix impactant la dépense locale

© La Banque Postale



Source : Indices Insee

L'épargne brute des Communes se contracte en 2023

L'autofinancement des collectivités devrait chuter de 9% en 2023 et plus précisément de près de 3% pour le bloc communal.

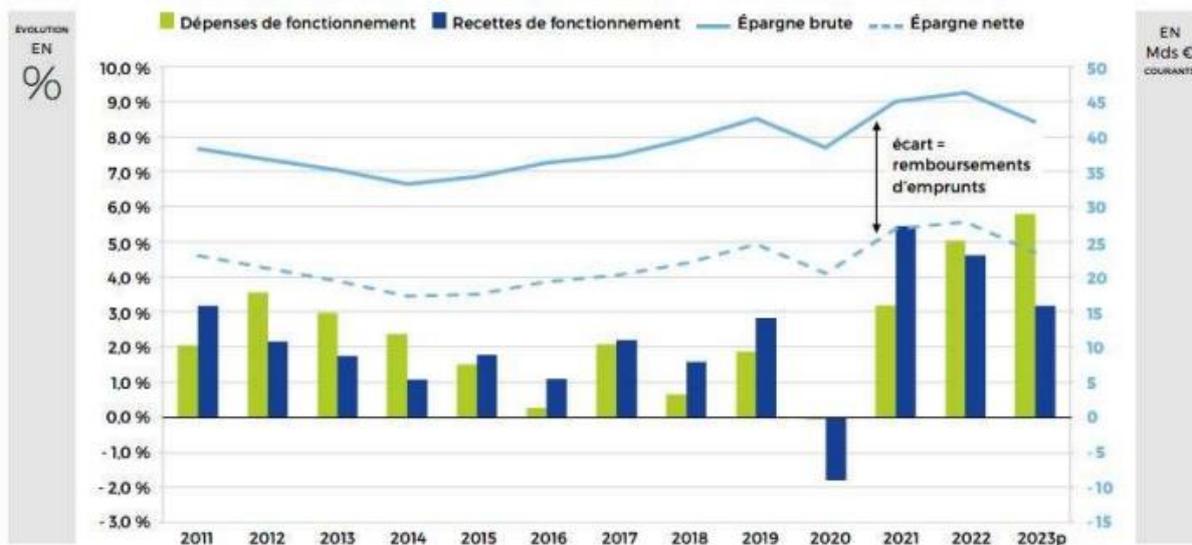
En dépit d'une forte croissance de ce qui peut rester de fiscalité directe, pour des raisons plus conjoncturelles que délibérées, et des mesures de soutien décidées par le législateur, la reprise des dépenses d'action sociale, la poursuite de la hausse des prix en matière énergétique et alimentaire, la croissance inévitable de la masse salariale, combinées à la chute accélérée des droits de mutation à titre onéreux et à un net ralentissement du dynamisme de la TVA, devraient se traduire par une diminution sensible de l'autofinancement.

(Source : Note de conjoncture – La Banque Postale – Septembre 2023)

⁸ La Banque Postale, Note de Conjoncture, tendances par niveau de collectivités locales, septembre 2023.

⁹ Ibid.

Les composantes de l'évolution de l'épargne brute des collectivités locales © La Banque Postale



Source : balances DGFIP, prévisions La Banque Postale.

III – LE BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE DE HOUDAN : SITUATION ET ORIENTATIONS BUDGETAIRES

A – RESULTAT 2023 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE DE HOUDAN

Les chiffres portant sur la gestion 2023 sont en concordance entre la Ville et le Trésor Public. Les résultats portés dans le présent rapport sont définitifs.

	Report des résultats de 2022 (002)	Résultat provisoire d'exécution de 2023	Résultat provisoire de Clôture 2023	Reste à réaliser à reporter en 2023	Résultat provisoire Cumulé
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES		3 849 687,06	3 849 687,06		3 849 687,06
RECETTES	100 000,00	4 108 460,98	4 208 460,98		4 208 460,98
SOLDE (R-D)	100 000,00	258 773,92	358 773,92		358 773,92
	Report des résultats de 2021 (001)	Résultat provisoire d'exécution de 2022	Résultat provisoire de Clôture 2021	Reste à réaliser à reporter en 2023	Résultat provisoire Cumulé
INVESTISSEMENT					
DEPENSES		2 790 945,24	2 790 945,24	948 513,10	3 739 458,34
RECETTES	1 800 574,14	1 949 404,82	3 749 978,96	1 362 443,27	5 112 422,23
SOLDE (R-D)	1 800 574,14	-841 540,42	959 033,72	413 930,17	1 372 963,89
TOTAL CUMULE (F + I)		- 582 766,50	1 317 807,64	413 930,17	1 731 737,81

Le résultat de clôture pour l'année 2023 serait excédentaire de 1 317 807,64 € (contre 2 144 043,71 € en 2022) compte-tenu des résultats par section suivants :

- Un excédent de Fonctionnement de 358 773,92 € contre 343 469,57 € en 2022 (recettes supplémentaires liées au stationnement payant centre-ville)
- Un excédent d'Investissement de 959 033,72 € contre 1 800 574,14 € en 2022.

Pour les Investissements, les restes à réaliser se portent à :

- 948 513,10 € en dépenses (dont 657 131,70 € pour les travaux du groupe scolaire)
- 1 362 443,27 € en recettes (dont 919 520,65 € de subvention notifiée pour les travaux du groupe scolaire)

Notre excédent de fonctionnement 2023 est sensiblement identique à celui de 2022.

RAPPEL de nos résultats de fonctionnement de 2018 à 2023

<u>ANNEES</u>	<u>2019</u>	<u>2020</u>	<u>2021</u>	<u>2022</u>	<u>2023</u>
Résultat de Fonctionnement	266 112,90	388 555,48	423 058,12	343 469,57	358 773,92

Il faut toutefois souligné que cet excédent de fonctionnement de 2023 est « dopé » par des FPS et que la part de cet excédent de fonctionnement affectable à l'autofinancement de l'investissement se réduit chaque année et qu'il convient de le maintenir à un niveau qui ne peut descendre en-dessous de 200 à 250000 €. L'augmentation des bases locatives par la loi des finances suffit à peine à compenser l'inflation. Il faudra donc envisager une augmentation complémentaire pour assurer cet autofinancement de l'investissement. L'intensité et les formes de lissage dans le temps seront à débattre dans le cadre de la préparation du budget

B – LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

1- LA FISCALITE

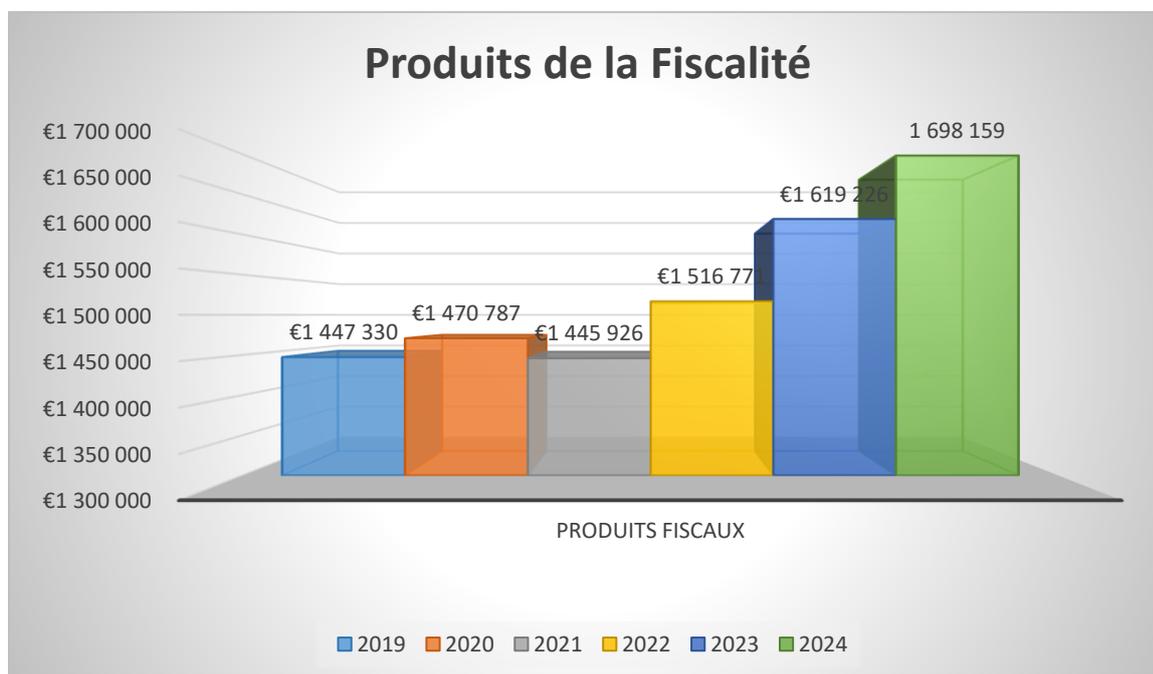
Le chapitre 73 retrace essentiellement le produit de nos taxes (Taxe d'habitation, Taxe sur le Foncier Bâti, Taxe sur le Foncier Non Bâti). La réforme de la Taxe d'habitation a commencé sur le budget 2021 avec une compensation de l'Etat sur notre taxe foncière bâtie. A partir de 2023, le produit de la taxe d'habitation est uniquement sur les résidences secondaires. En revanche, nous récupérons le pouvoir de modifier le taux de la Taxe d'habitation. **Ainsi, au vu des différents investissements et augmentation de prix, nous envisageons d'augmenter les taux fiscaux entre 1 et 3%.**

Au regard de la loi de finances 2024, nous savons que les bases imposables vont être augmentées de 3,9 % (sauf pour les locaux professionnels), ce qui génère à lui seul une augmentation approximative de 78 933 € de produits attendus sans tenir compte d'une évolution possible de l'assiette du foncier bâti.



ANNEES	CA 2019	CA 2020	CA 2021 (Réforme TH)	CA 2022	CA 2023	Prévisionnel 2024 *
Total produits fiscaux TH, TF de l'Etat	1 447 330 €	1 470 787 €	1 803 989 €	1 892 135 €	2 019 857 €	2 098 790€
Coefficient correcteur			- 358 013 €	- 375 364 €	- 400 631 €	- 400 631 €
TOTAL produits fiscaux	1 447 330 €	1 470 787 €	1 445 926 €	1 516 771 €	1 619 226 €	1 698 159€

- Hors éventuelle augmentation du taux communal



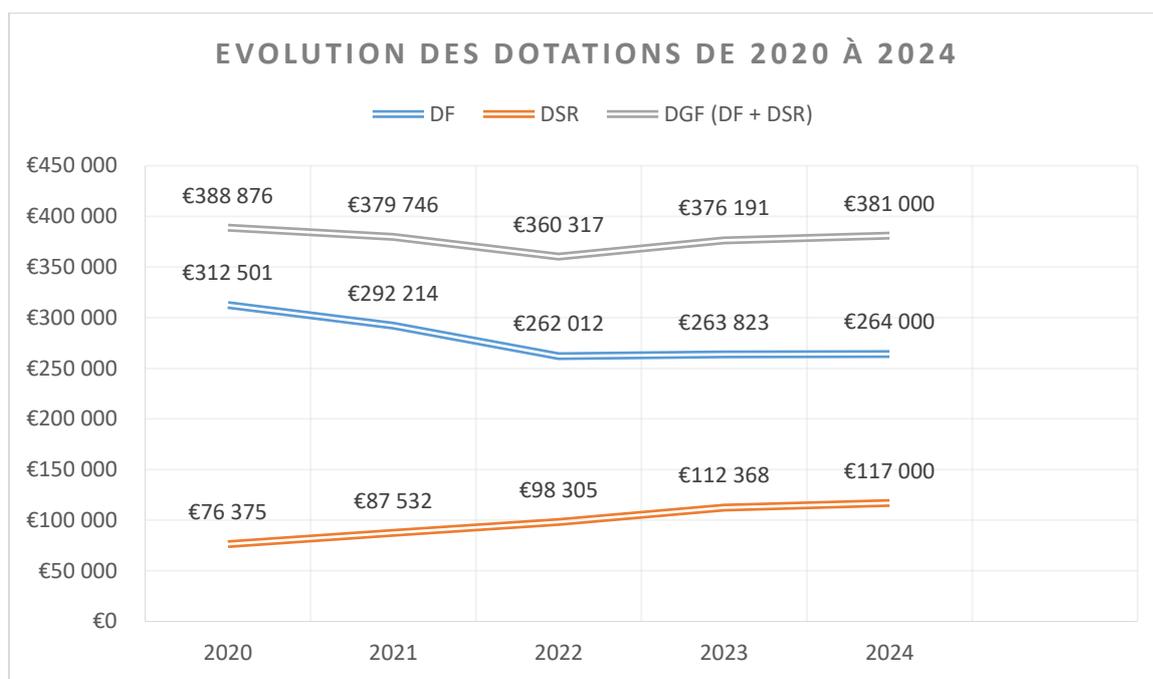
2- LES DOTATIONS

Chaque année, l'État attribue des **dotations** aux **communes**, aux établissements de coopération intercommunale (EPCI), aux départements et aux régions. L'ensemble de ces aides financières appartient au périmètre des concours financiers de l'État.

Selon la Loi de finances 2024, l'enveloppe de la DGF (Dotation globale de fonctionnement) est légèrement revalorisée (+1,2%). Quant à la DSR (Dotation de Solidarité Rurale), la Loi de finances 2024 modifie les critères d'éligibilité. Nous préconisons de maintenir la dotation forfaitaire à niveau constant pour le prévisionnel 2024.

Ces dotations sont retracées sur le chapitre 74.

ANNEES	2020	2021	2022	2023	Prévisionnel 2024
DF – Dotation Forfaitaire	312 501	292 214	262 012	263 823	264 000
DSR – Dotation de solidarité Rurale	76 375	87 532	98 305	112 368	117 000
TOTAL DGF	388 876	379 746	360 317	376 191	381 000
EVOLUTION	-3,04%	-2,34%	-5,11%	+ 4,40%	+ 1,27%



3- LES AUTRES RECETTES

↳ **Les produits de gestion** retracés au chapitre 70 concernent les concessions de cimetières, la redevance d'occupation du domaine public, les redevances et droits des services périscolaires (cantines, garderie), Les remboursement de frais, les droits de stationnements sur la voie publique ainsi que le forfait post stationnement.

Depuis Octobre 2023, la Ville de Houdan a mis en place le stationnement payant dans le centre-ville. Cela va engendrer une hausse de recettes sur ce chapitre. Nous prévoyons une hausse d'environ 25%.

RAPPEL de nos dépenses de fonctionnement du chapitre 70 de 2019 à 2023

ANNEES	2019	2020	2021	2022	2023	Prévisionnel 2024
Chapitre 70 – Produits des Services du Domaine et ventes diverses	318 554,60	236 831,96	401 554,16	551 955,80	629 545,59	791 000 €
Evolution en %		- 25,65%	+ 69,55%	+ 37,45%	+14,05%	+ 25,64%

↳ **La Taxe Additionnelle aux droits de mutations** est une taxe sur la cession de maisons ou d'appartements sur le territoire de la Commune. Elle ne concerne pas les constructions neuves, ni les cessions de fonds de commerce.

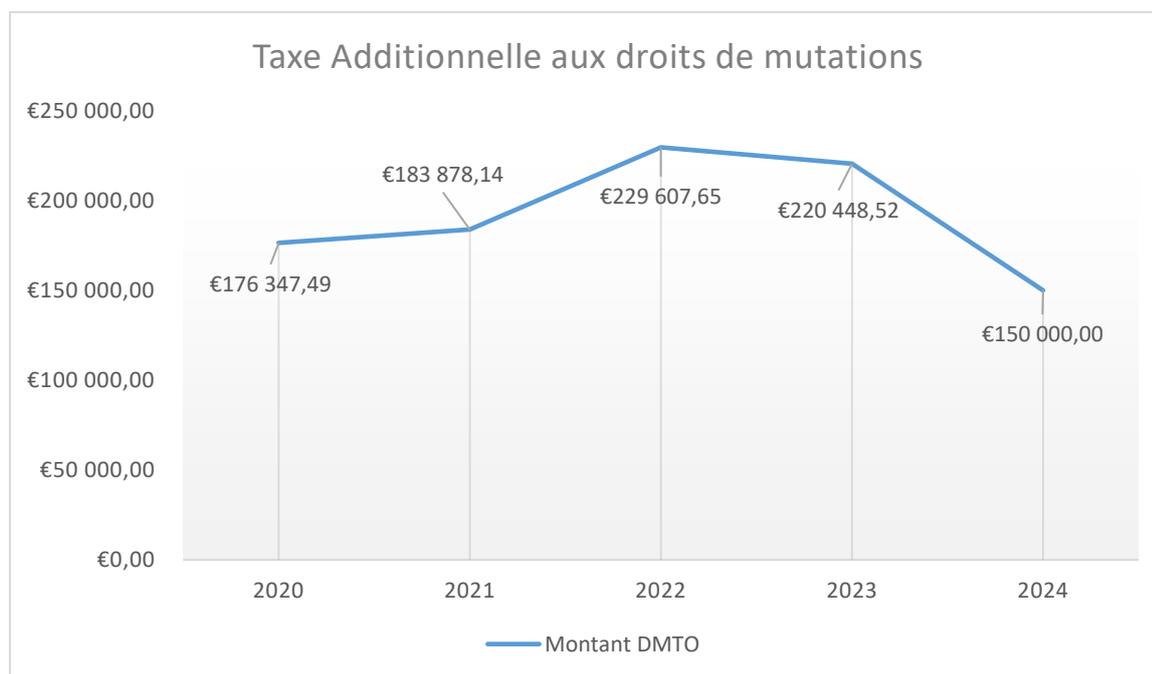
Cette taxe est perçue obligatoirement et automatiquement à un taux uniforme de 1,20 % dans toutes les communes, sans que les conseils municipaux aient à prendre de décision pour l'instituer.

En 2023, la recette liée à la DMTO reste relativement élevée. Néanmoins, pour 2024, nous préconisons une baisse d'environ 30% de cette taxe.

Le flux de vente immobilière sur l'année 2023 a fortement diminué suite à la hausse des taux d'intérêt et la difficulté d'emprunter auprès des banques.

Il est préconisé d'inscrire en recette prévisionnelle la somme de 150 000 €.

ANNEES	2020	2021	2022	2023	Prévisionnel 2024
Taxe additionnelle aux droits de mutations	176 347,49	183 878,14	229 607,65	220 448,52	150 000 €
EVOLUTION	7,34%	4,27%	+ 24,86%	- 3,99 %	- 31,96 %



C – LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

L'année 2024 s'annonce exceptionnellement contrainte dans son équilibre de fonctionnement pour tenir compte de notre dette (intérêts à couvrir), à de l'augmentation des charges à caractère général du fait du contexte économique et ce malgré une gestion rigoureuse.

↳ **Les charges à caractère général 1,5 K€** retracées au chapitre 011 représente environ 35 % des dépenses de la Collectivité. Elles regroupent l'ensemble des dépenses liées au fonctionnement des secteurs et services (achats de prestations de services, fluides (eau, électricité, gaz, fuel, carburant), fournitures administratives (papiers, cartouches, stylos...), locations, entretien du matériel, maintenance, assurances, fêtes et cérémonies, foires, frais de télécommunication, prestations de nettoyages, taxes (foncières, sur les bureaux etc..).

On constate une bonne maîtrise de ces charges qui reflètent parfaitement les efforts de gestion engagés par la collectivité, avec notamment l'optimisation de la commande publique, la mise en place de tableaux de bord de contrôle budgétaire, et les investissements en faveur des économies d'énergie. En 2020 les dépenses effectuées sur ce chapitre représentent 27 % du budget global de fonctionnement, en 2021 elles représentent à 26 % et en 2022 elles restent stables à 26%. En revanche, en 2023, les dépenses effectuées sur ce chapitre représentent 30%.

En 2024, nous prévoyons une augmentation de ce chapitre dû d'une part à **l'augmentation des tarifs de l'électricité**. En effet, en 2023 nous bénéficions pour une grande partie de nos points de livraisons des prix fixes contractés par le SIE-ELY (groupement de commandes) fin 2019. Fin 2023, le nouveau marché d'électricité concerne l'ensemble de nos points de livraison dont les tarifs du KWH affiche une hausse moyenne de 180%, et de diverses fournitures. Pour le gaz, nous bénéficions de tarifs maintenus dans le cadre de notre contrat courant jusqu' fin 2024 (date de fin du marché Gaz).

Dans le cadre de la mise en place de **l'Opération programmée d'amélioration de l'Habitat** dont le lancement est souhaité courant 2024 pour 5 ans, une dépense annuelle de à 36 000 €/an pour le suivi-animation est estimée. Il est proposé la mise en place d'une AE/CP (Autorisation d'Engagement/Crédit de paiement) pour ce suivi d'animation. Ce suivi est financé par le FNADT à hauteur de 15000 €/an.

↳ **Les charges de Personnel 1,6 K€** retracées au chapitre 012 représente environ 40% des dépenses de la Collectivité, soit la principale dépense de fonctionnement. Les efforts engagés pour maîtriser cette dépense sont importants mais il convient de tenir compte de l'évolution mécanique de celle-ci (vieillesse – technicité), des évolutions règlementaires et des compétences toujours plus nombreuses à développer.

En 2023, les dépenses de personnel ont augmenté par rapport au prévisionnel de + 6% suite aux différentes évolutions législatives et règlementaires intervenues en cours d'année.

En effet, la rémunération indiciaire de tous les agents a été revalorisée de 2.5% en moyenne, suite aux mesures suivantes :

- **Augmentation du SMIC** : au 1er mai 2023, le Smic a augmenté de 2.2% ayant une incidence sur 15 agents sur 42.
- **Augmentation du point d'indice** (Décret n°2023-519 du 28 juin 2023), gelé depuis plusieurs années, une augmentation générale (impact sur tous les bulletins, titulaires, contractuels et élus) de 1.5% a été actée au 1er juillet 2023 ; à laquelle s'ajoute une augmentation spécifique de 5 points d'indice pour les salaires les plus bas.

Pour 2024, à nombre de postes équivalents, une augmentation des charges de personnel est donc nécessairement à prévoir pour tenir compte de l'impact de ces revalorisations 2023 sur 12 mois.

En outre, d'autres mesures déjà connues interviennent dès janvier 2024 tel que 5 points d'indice majoré (décret n°2023-519 du 28 juin 2023) à l'ensemble des agents publics (fonctionnaires, contractuels de droit public et élus).

Des mesures telles que la prime exceptionnelle pour le pouvoir d'achat ont été annoncées au niveau national mais dont la mise en place relève du choix des collectivités qui peuvent la verser d'ici le mois de juin 2024.

Enfin, les avancements de carrière (grade, échelons...) doivent également être pris en compte.

Il faut aussi prévoir une enveloppe pour les frais liés aux maladies professionnelles, incapacités, arrêts etc. dont les prévisions 2023 se sont malheureusement avérées insuffisantes.

↳ **Les atténuations de produits 120 K€**

Elles sont retracées au chapitre 014. Nous retrouvons essentiellement le FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunale et Communale). Il consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. Sa finalité est de réduire les disparités de ressources entre collectivités territoriales. A ce jour, nous n'avons pas connaissance des éléments nous permettant d'inscrire la somme qui sera prélevée au titre du FPIC. Aussi, il faut rester prudent sur l'évaluation de cette dépense (FPIC BP 2023 : 120 k€, FPIC réalisé : 98 k€).

Sur ce chapitre, nous aurions également une somme à inscrire concernant les remboursements de FPS (Forfait Post Stationnement)

↳ **Les dotations aux amortissements – 213 K€**

↳ **Les autres charges de gestion courantes – 655 K€**

Elles sont retracées au chapitre 65 « autres charges de gestion courantes ».

Ce chapitre concerne les subventions versées aux associations, au CCAS, les indemnités versées aux élus, les redevances pour les différentes licences informatiques, ainsi que les différentes contributions (SDIS, SIAHM, SIE-ELY, SILY etc...)

Ce chapitre 65 augmente en 2024 essentiellement dû par l'augmentation des changements d'articles budgétaires en M57. Ainsi, la redevance aux concessionnaires et aux fermiers (Q PARK : environ 150 000 €) est dorénavant inscrite sur le chapitre 65 au lieu du chapitre 67 l'année dernière.

↳ Les charges financières – 145 k€

Ces charges retracées au chapitre 66 correspondent aux intérêts des emprunts. Nous avons réévalué à la hausse les charges d'intérêt en prévision d'une hausse des taux (taux EURIBOR 3 mois).

↳ Les charges exceptionnelles 1k€

Elles sont retracées au chapitre 67. Avec la nomenclature M57, il y a très peu de dépenses sur ce chapitre à part : des annulations de titres sur exercices antérieures, ainsi que les valeurs d'immobilisations cédées.

Les autres dépenses telles que : remboursement d'assurance, dons, redevance Q PARK etc... sont inscrites soit dans le chapitre 65, soit dans le chapitre 011.

D – L'ESQUISSE BUDGETAIRE

ESQUISSE PREVISIONNELLE DU BUDGET PRINCIPAL HOUDAN 2024 EN €

LIBELLES	DEPENSES	RECETTES	HYPOTHESES - COMMENTAIRES
<u>FONCTIONNEMENT</u>			
011 – Charge à caractère général	1 574 883 €		
012 – Charges du Personnel	1 600 883 €		
014 – Atténuation de produits	120 330 €		
65 – Autres charges de gestion courante	655 001 €		
66 – Charges Financières	145 000 €		
67 – autres charges exceptionnelles	1 000 €		
022 – dépenses imprévues			N'existe plus en M57
023 – Virement à la section d'investissement	579 000 €		
042 – opération d'ordres de transfert entre section	213 250 €		
002 – résultat de fonctionnement reporté		358 773 €	
013 – Atténuations de charges		8 000 €	
70 – Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		791 000 €	Hausse liée à une année entière de stationnement payant du centre-ville
73 – Impôts et Taxes		2 570 000 €	
74 – Dotations, Subventions et participations		683 000 €	
75 – Autres produits de gestion courante		443 000 €	
76 – Produits financiers		1 200 €	
77 – produits exceptionnels			
042 – opération d'ordres de transfert entre section		34 374 €	

TOTAL FONCTIONNEMENT	4 889 347 €	4 889 347 €	
-----------------------------	--------------------	--------------------	--

IV – L'ÉPARGNE BRUTE ET LA DETTE

A – LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

Le budget des collectivités locales s'articule autour d'un indicateur financier de référence : **l'épargne brute**, le plus pertinent pour apprécier la santé financière d'une collectivité.

L'épargne brute constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer ses investissements de l'exercice.

Elle constitue un double indicateur :

- Un indicateur de l'aisance de la section de fonctionnement, dans la mesure où son niveau correspond à un excédent de recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Cet excédent est indispensable pour financer les investissements et rembourser la dette existante.
- Un indicateur de la capacité de la collectivité à investir ou à couvrir le remboursement des emprunts existants

L'épargne nette correspond à l'épargne brute diminuée du remboursement de la dette en capital.

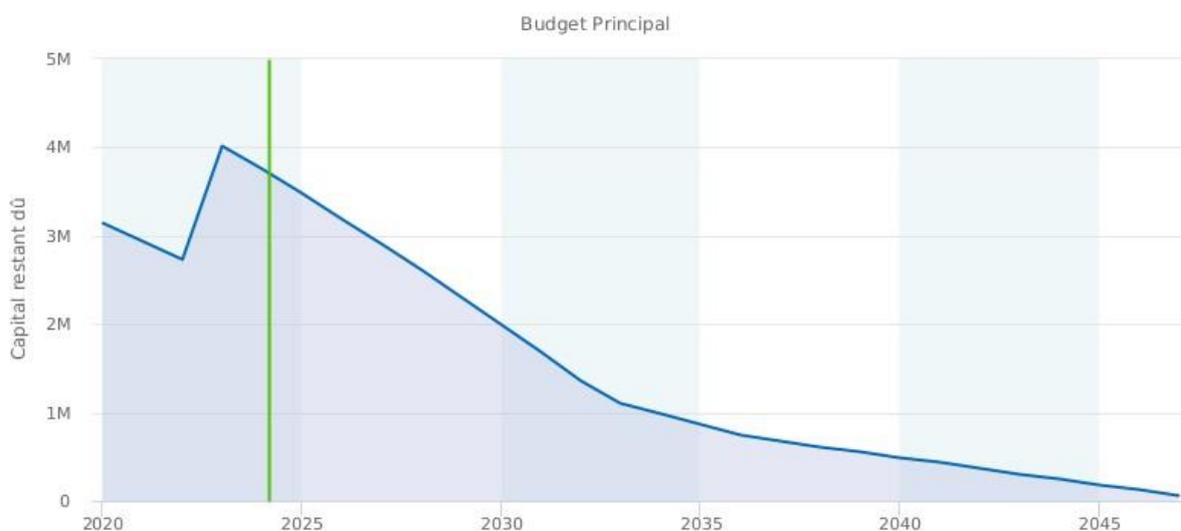
	2019	2020	2021	2022	2023
Total des recettes réelles de Fonctionnement	3 147 302 €	3 250 703 €	3 580 605 €	3 666 039 €	3 967 231 €
Total des dépenses réelles de Fonctionnement	2 714 752 €	2 839 168 €	3 104 658 €	3 304 330 €	3 527 333 €
Epargne Brute	432 550 €	411 535 €	475 947 €	361 709 €	439 898 €
Remboursement capital de la dette (hors 166)	205 850 €	209 115 €	212 833 €	216 136 €	246 541 €
Epargne Nette	226 700 €	202 420 €	263 114 €	145 573 €	193 357 €

L'inflation a dégradé la capacité d'autofinancement en 2022. Nous constatons que les mesures prises par l'Etat (amortisseur électricité, filets de sécurité) ont permis à la ville de redresser son épargne brute. Néanmoins, la situation économique et géopolitique reste fragile et la Ville doit travailler sur des leviers d'économies internes afin de continuer à améliorer sa capacité d'autofinancement pour 2024.

B – LA DETTE

Actuellement la dette de la Ville de Houdan est composée de 5 emprunts dont 3 à taux fixe et 2 à taux variable (livret A + EURIBOR 3 mois).

Extinction de la dette



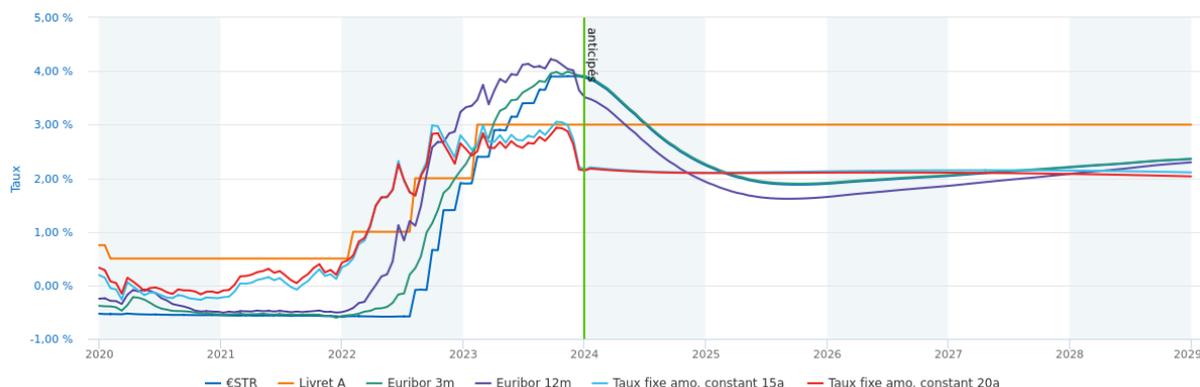
Annuité de la Dette de 2020 à 2030

Période	CRD initial	Capital	Intérêt *	Total
2020	3 145 158,62 €	209 258,39 €	77 001,52 €	286 259,91 €
2021	2 935 900,23 €	212 689,20 €	71 209,51 €	283 898,71 €
2022	2 723 211,03 €	216 136,23 €	66 413,82 €	284 850,05 €
2023	4 008 698,27 €	246 540,69 €	137 055,39 €	383 596,08 €
2024	3 762 157,58 €	281 922,72 €	142 770,39 €	424 693,11 €
2025	3 480 234,86 €	286 865,56 €	118 567,33 €	405 432,89 €
2026	3 193 369,30 €	291 988,49 €	103 843,15 €	395 831,64 €
2027	2 901 380,81 €	297 298,76 €	94 132,37 €	391 431,13 €
2028	2 604 082,05 €	302 804,02 €	85 171,97 €	387 975,99 €
2029	2 301 278,03 €	308 512,22 €	75 635,48 €	384 147,70 €
2030	1 992 765,81 €	314 431,63 €	62 415,77 €	376 847,40 €
total	33 048 236,59 €	2 968 447,91 €	1 034 216,70 €	4 004 964,61 €

*à compter de 2024, le montant des intérêts est estimé sur la base des anticipés de marché pour prendre en compte la partie à taux variable

En 2023, le taux du livret A est passé de 2% à 3% au 1^{er} février 2023 et n'a pas été augmenté au mois d'août. Les marchés actuels ne prévoient de hausse significative du taux du livret A.

En décembre 2022, nous avons contracté un emprunt de 1 500 000 € pour financer les travaux de réhabilitation du groupe scolaire et divers investissements. Ce prêt est à taux révisable (EURIBOR 3 MOIS + marge 1,05%). Ce taux varie régulièrement. A la conclusion du prêt en décembre, l'EURIBOR 3 MOIS était à 1,975% (soit un taux de 3,025% avec la marge). Au 31 Décembre 2023 il était à 5,025 % avec la marge.



Prévisions d'évolution des différents taux

Nos prévisions d'annuités **sur 2024** sont de 421 922,72 € répartis en 281 922,72 € de capital et 140 000 € d'intérêts.

Etat de la dette

Prêteur	Montant de l'Emprunt	Type de Taux	CRD au 01/01/24	Capital	Intérêt	Annuité	CRD au 31/12/24
CREDIT AGRICOLE	1 700 000,00	Fixe	942 754,10	87 928,81	38 678,03	126 606,84	854 825,29
CAISSE DES DEPOTS	1 012 328,17	Révisable	594 742,87	50 616,40	17 081,86	67 698,26	544 126,47
CREDIT AGRICOLE	163 973,13	Fixe	149 399,16	9 925,29	2 491,31	12 416,60	139 473,87
CREDIT AGRICOLE	677 139,35	Fixe	605 873,70	72 227,74	8 179,29	80 407,03	533 645,96
CREDIT AGRICOLE	1 500 000,00	Révisable	1 469 387,76	61 224,48	70 987,50	132 211,98	1 408 163,28
TOTAL			3 762 157,59	281 922,72	137 417,99	419 340,71	3 480 234,87

IV – LES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS

A – LES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT

	RETROSPECTIVE				
	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
FCTVA	193 992 €	288 545 €	123 308 €	120 853 €	245 575 €
TAXE AMENAGEMENT	212 472 €	242 079 €	179 348 €	106 257 €	50 443 €
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	42 580 €	90 137 €	123 703 €	264 718 €	982 210 €
OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	678 114 €	340 914 €	50 175 €	179 516 €	104 639 €
EMPRUNTS	- €	- €	- €	1 500 000 €	
TOTA RECETTES RELLES	1 127 158 €	961 675 €	476 534 €	2 171 344 €	1 382 866 €

Les principales recettes d'investissement sont :

1. Les dotations et fonds propres qui sont composés du FCTVA - Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée, qui va augmenter en 2024 suite aux projets d'investissement de la commune (travaux du groupe scolaire)
2. la taxe d'aménagement, recette volatile au vue de sa nature, reste difficile à anticiper d'autant que les évolutions législatives retardent son encaissement à l'achèvement des travaux et qu'un partage avec l'intercommunalité est prévu et doit encore évoluer ;
3. Les subventions à venir concernent essentiellement des subventions déjà notifiées dont les travaux du groupe scolaire (1 783 809 € - reste à percevoir 919 520 €), de nouvelles subventions pourront être sollicitées mais dans un contexte de restrictions des principaux financeurs (Département, Etat ...) et dans le cadre des dispositifs de plus en plus restrictifs en terme d'éligibilité et d'orientations durables (biodiversité, économies d'énergies, renaturation...)
4. La Ville a contracté en fin 2022 un emprunt de 1 500 000 € nécessaire à couvrir ses projets d'investissement importants, en particulier du groupe scolaire. Il n'avait pas été réalisé d'emprunt depuis 2014..
5. Les opérations pour compte de tiers concernent essentiellement des conventions de mandats avec la CCPH pour des travaux d'aménagement de voiries.

B – LES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENTS

DEPENSES REELLES INV T	RETROSPECTIVE				
	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Dépenses d'équipement des opérations (art. 20,21,23)	1 080 686 €	520 085 €	1 021 575 €	1 759 953 €	2 794 875 €
subvention d'Equipement (Art. 204)	- €	- €	- €	35 000 €	6 300 €
remboursement capital de la dette (art.16)	205 850 €	209 115 €	212 833 €	216 136 €	246 541 €
opération pour compte de tiers (art 45)	678 114 €	331 315 €	13 431 €	172 807 €	104 638 €
autres dépenses hors opérations			12 647 €	2 423 €	5 638 €
TOTA DEPENSES REELLES	1 964 649 €	1 060 514 €	1 260 485 €	2 186 319 €	3 157 992 €

C- LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT

Cette année, notre budget va être impacté par l'inscription obligatoire du montant du parking afin de le sortir du budget annexe Opération d'Aménagement rue de la Tour et l'incorporer dans l'actif du budget annexe Houdan Stationnement Fermé. Cette opération ne peut se faire uniquement lorsque l'ensemble des terrains seront totalement vendus.

Le budget annexe Houdan stationnement Fermé (SPIC) a une autonomie financière. Cela veut dire qu'il a sa propre trésorerie. Aujourd'hui sa trésorerie ne lui permet pas d'acquérir le parking.

Dans ce cas, c'est le budget principal qui doit verser une subvention et/ou une avance remboursable à ce budget annexe pour lui permettre d'entrer dans son actif le parking qui l'exploite.

A ce jour, le montant prévisionnel de ce parking est estimé à 1 861 000 €.

Etant donné les contraintes budgétaires 2024 et afin de limiter le montant d'un nouvel emprunt (en 2023, nous avons budgétiser un emprunt de 300 000 € que nous n'avons pas mobilisé), la liste des opérations d'investissements à prendre en compte ne devra pas dépasser les 400 000 € nets de subventions, hors RAR (Reste à réaliser) et AP/CP (autorisation de programme / crédit de paiement).

Le Conseil Municipal se prononcera sur la liste des investissements à effectuer pour l'année 2024 au moment du vote du budget.

Vous trouverez ci-dessous la liste des opérations d'investissements auxquelles le Conseil Municipal se prononcera :

- La prise en charge d'une partie des travaux de la rue Souris Verte en continuité des travaux de la rue des jeux de billes : 40k€
- Les travaux de mise en sécurité de l'Ecole Rue d'Epernon (62K€) et Allée de la Vierge (55K€) auxquels nous avons déjà perçu 2 subventions (produits des amendes) : 40 000 € pour la rue d'Epernon et 36 170 € pour l'Allée de la Vierge.
- La subvention pour le bail à réhabilitation avec Soliha pour les logements rue d'Epernon : 27K€ (engagement pris par délibération)
- La réhabilitation de l'immeuble appartenant à la commune (boutique au RDC et logement) du 2 rue d'Epernon (toiture, ravalement, isolation) : 100 k€
- L'aménagement du chemin de la Croix aux Pèlerins : 40 k€ - 45K€
- L'achat d'un véhicule pour les services techniques : 75k€
- La réhabilitation totale du bâtiment des restos du cœur, sachant que ces travaux sont financés d'une part à 50% sans excéder la somme de 50 000 € par l'association des restos du cœur mais également par le CCAS avec le legs qu'ils ont perçu les années précédentes.
- Le repositionnement du clocheton de l'école élémentaire. RAR = 17 032,80 €. Il reste à engager la dépense d'un échafaudage pour effectuer ses travaux
- La réhabilitation des chapelles dans le cimetière
- L'acquisition de parcelles dont les jardins près du Collège (il en reste 2 à acquérir et remboursement de ses acquisitions par la CCPH)
- Un budget pour des plantations d'arbres et d'arbustes dans la ville pour maintenir et développer la nature en ville
- Prévoir l'acquisition d'un terrain pour agrandir la visibilité du carrefour RD933 entre l'entrée de la Ville en direction de Saint Lubin.

D - PRESENTATION DES ENGAGEMENTS PLURI-ANNUELS

Depuis 2022, la Ville de Houdan a entrepris d'effectuer des AP/CP (autorisations de programmes et crédits de paiement) sur le budget principal de Houdan.

Cette procédure est un instrument de gestion correspondant à une évaluation financière globale d'une opération dont l'engagement de dépenses en Investissement est effectué à hauteur du montant voté mais avec une répartition de la dépense étalée sur plusieurs exercices budgétaires sous forme de crédits de paiement.

Vous trouverez ci-dessous les AP/CP voté l'année dernière :

AP/CP n°2022-01 – Opération 23002 – Travaux Donjon

AUTORISATION DE PROGRAMMES			CREDITS DE PAIEMENT				
MONTANT	ENGAGES	DISPONIBLE	BP 2023	REALISE 2023	DISPONIBLE	BP 2024	BP 2025
212 500 €	0 €	212 500 €	20 000 €	0 €	20 000 €	100 000 €	92 500 €

Pour 2024, il est essentiellement prévu l'installation du paratonnerre et des frais de maîtrise d'œuvre pour les travaux à venir.

AP/CP n°2023-01 – Opération 23003 – Travaux Eglise

AUTORISATION DE PROGRAMMES			CREDITS DE PAIEMENT				
MONTANT	ENGAGES	DISPONIBLE	BP 2023	REALISE 2023	DISPONIBLE	BP 2024	BP 2025
250 000 €	0 €	250 000 €	14 280 €	0 €	14 280 €	110 720 €	125 000 €

Prévoir pour 2024, l'acquisition pour étude de fissuromètres afin de surveiller l'évolution de l'édifice et une partie de maîtrise d'œuvre pour les gros travaux à venir.

AP/CP n°2023-02 – Opération 23004 – Plan de rénovation de l'Eclairage Public

AUTORISATION DE PROGRAMMES			CREDITS DE PAIEMENT				
MONTANT	ENGAGES	DISPONIBLE	BP 2023	REALISE 2023	DISPONIBLE	BP 2024	BP 2025
396 710 €	23 640 €	373 070 €	50 000 €	6 960 €	43 040 €	195 000 €	151 710 €

Le marché de rénovation de l'éclairage public a été lancé et nous allons commencer une première phase de travaux pour l'année 2024.

Ses AP/CP feront l'objet d'une révision pour le budget 2024.

V - LES BUDGETS ANNEXES

A – LE BUDGET ANNEXE EAUX HOUDAN

SYNTHESE DE L'ANNEE 2023

La Délégation de service Publique pour Eau Potable que nous avons avec la société SUEZ s'est terminée au 31/12/2023.

N'ayant pas eu les ressources nécessaires afin d'entamer une procédure de DSP durant l'année 2023 et que notre délégataire a refusé d'effectuer un avenant afin de prolonger cette délégation. Nous avons en urgence lancé une consultation mi-décembre pour une prestation de service pour la gestion du service eau potable de la Ville de Houdan.

Ce marché a été attribué à la société SAUR pour une durée d'un an.

RESULTAT DE L'ANNEE 2023

Les chiffres portant sur la gestion 2023 sont en concordance entre la Ville et le Trésor Public.
 Les résultats portés dans le présent rapport sont définitifs.

	EXPLOITATION			INVESTISSEMENTS		
	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
Montants réalisées de l'exercice	113 143,20	174 320,00	61 176,80	149 395,03	67 627,30	-81 767,73
Résultat reporté de l'exercice 2022		88 346,32	88 346,32		866 064,01	866 064,01
REPORT 2023				144 884,08	0,00	- 144 884,08
TOTAL	113 143,20	262 666,32	149 523,12	294 279,11	933 691,31	639 412,20
EXCEDENT D'EXPLOITATION			149 523,12	EXCEDENT D'INVESTISSEMENT		639 412,20
RESULTAT DE CLOTURE (sans les reports) DE L'EXERCICE 2023 : 933 819,40€						

RAPPEL de nos résultats d'Exploitation de 2019 à 2023

ANNEES	2019	2020	2021	2022	2023
Résultat d'Exploitation	59 312,75 €	79 482,94 €	28 636,22 €	88 346,32 €	149 523,12 €

ESQUISSE BUDGETAIRE 2024 EN SECTION D'EXPLOITATION

La section d'exploitation comprend en **DEPENSES** :

- ♦ Les charges à caractère général :
 - assistance à MO pour la passation du marché de prestation de service pour la gestion de l'eau potable
 - Rémunération de la société SAUR pour sa prestation de service,
 - achat d'eau (du fait du changement de mode de gestion, la Ville achètera l'eau directement au SIVRD)
 - annonce marché DSP Eau Potable
 - réparation et entretien du réseau eau potable
- ♦ Les charges exceptionnelles :
 - versement de l'indemnité compensatrice au Syndicat des eaux de Boutigny-sur-Opton
- ♦ Opérations d'Ordres de transfert entre sections (Amortissements)

En **RECETTES** :

- ♦ La vente d'eau aux abonnés
- ♦ Opérations d'Ordres de transfert entre sections (Reprise sur subventions)

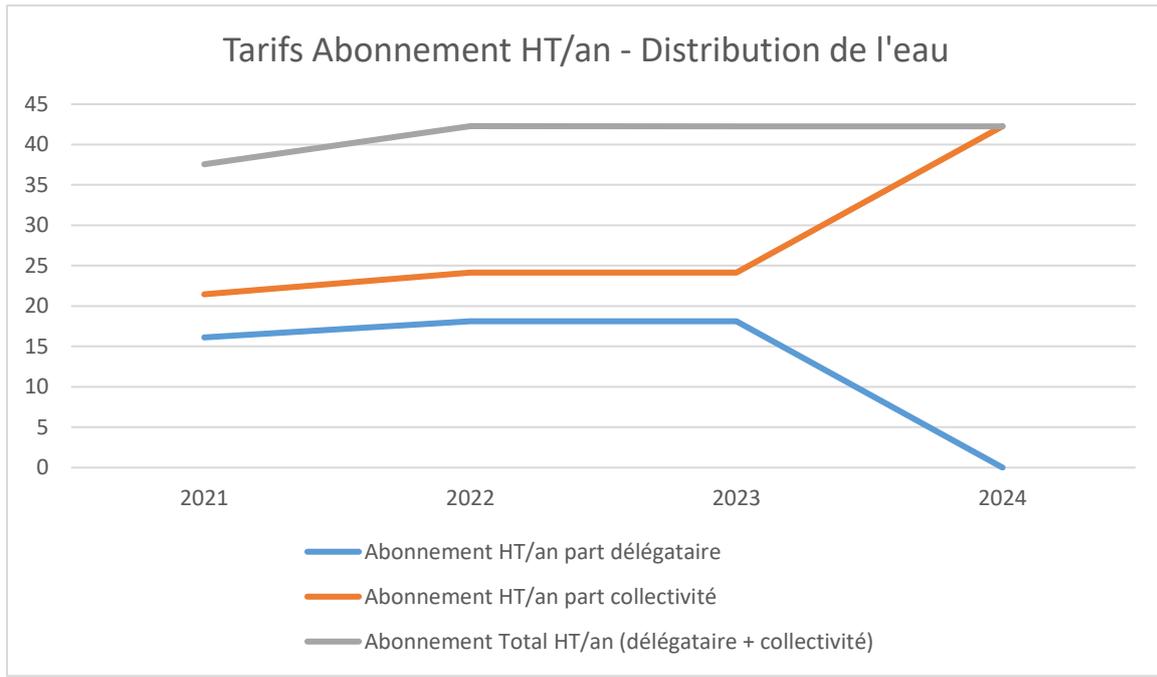
ESQUISSE PREVISIONNEL DU BUDGET ANNEXE EAUX 2024 EN €

LIBELLES	DEPENSES	RECETTES	HYPOTHESES - COMMENTAIRES
<u>EXPLOITATION</u>			
011 – Charge à caractère général	460 636,00		Assistance MO + Rémunération SAUR + achat d'eau etc...
67 – autres charges exceptionnelles	24 075,00		Indemnités compensatrice SIEBO
022 – dépenses imprévues	30 000,00		
023 – Virement à la section d'investissement	170 625,00		
042 – opération d'ordres de transfert entre section	54 664,00		Dotation aux amortissements
002 – résultat de fonctionnement reporté		149 523,00	
70 – Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		573 532,00	Vente d'eau aux abonnés
042 – opération d'ordres de transfert entre section		16 945,00	Reprise de subventions
TOTAL EXPLOITATION	740 000,00	740 000,00	

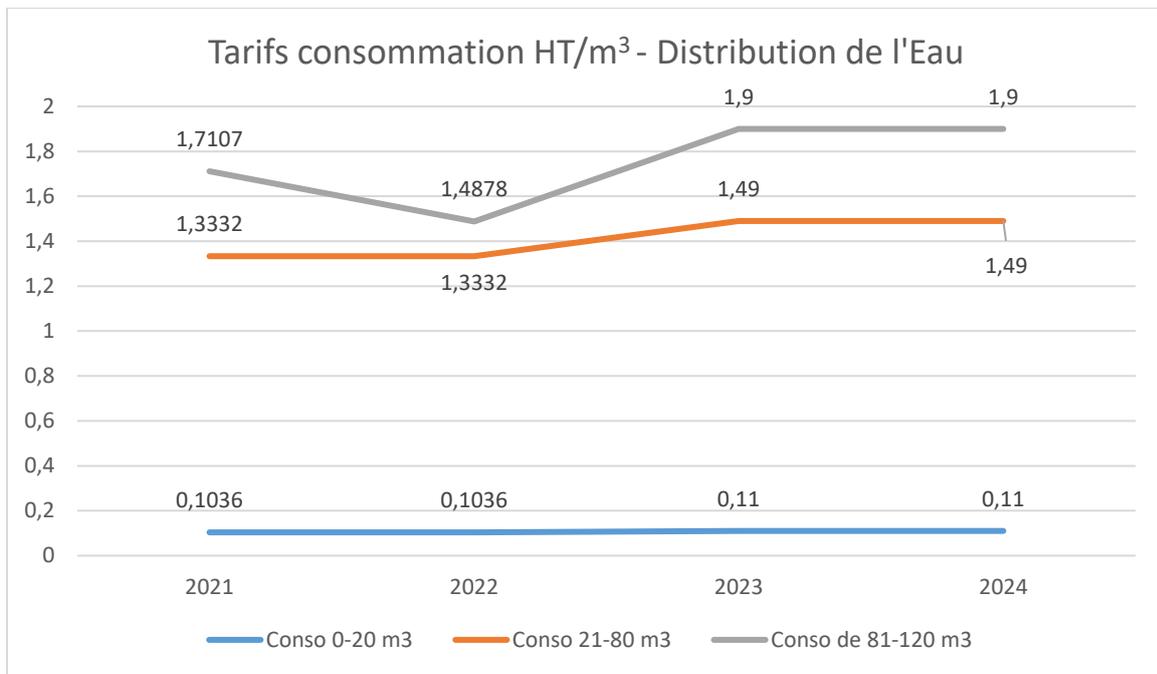
Nous ne prévoyons pas de projets d'investissement pour 2024 sur le budget annexe Eaux Houdan, mais seulement des travaux de raccordements et/ou réparations.

Rappel sur les tarifs de distribution d'eau au 1^{er} janvier

<u>AU 1^{ER} JANVIER</u>	<u>2021</u>		<u>2022</u>		<u>2023</u>		<u>2024</u>
	<u>Part délégataire</u>	<u>Part Collectivité</u>	<u>Part délégataire</u>	<u>Part Collectivité</u>	<u>Part délégataire</u>	<u>Part Collectivité</u>	<u>Part Collectivité</u>
Abonnement annuel HT	16,10 €	21,46 €	18,12 €	24,16 €	18,12 €	24,15 €	42,27 €
TOTAL ABT HT/AN	37,56 €		42,28 €		42,27 €		42,27 €



AU 1^{ER} JANVIER	2021		2022		2023		2024
	Part délégataire	Part Collectivité	Part délégataire	Part Collectivité	Part délégataire	Part Collectivité	Part Collectivité
Conso 0-20 m ³	0,0487 €	0,05 €	0,0536 €	0,05 €	0,06 €	0,05 €	0,11 €
Conso 21-80 m ³	1,0132 €	0,32 €	1,0132 €	0,32 €	1,17 €	0,32 €	1,49 €
Conso 81-120 m ³	1,2607 €	0,45 €	1,0378 €	0,45 €	1,45 €	0,45 €	1,90 €



B – LE BUDGET ANNEXE OPERATION D'AMENAGEMENT RUE DE LA TOUR

SYNTHESE DE L'ANNEE 2023

Les travaux d'aménagement de l'opération rue de la Tour se sont terminés fin 2023. Ils comprennent l'aménagement d'une aire de stationnement et de 6 lots à bâtir.

Les travaux représentent à ce jour un montant global HT de 2 330 770,19 € dont 139 127,36 € HT d'actualisation de prix.

Le montant de l'opération (terrains, travaux, études, MO, contrôle, actualisation de prix, intérêts d'emprunt etc...) se porte actuellement à 3 201 724,33 € HT. Il reste quelques dépenses à effectuer en 2024 (solde du marché de travaux, MO, frais de notaire, intérêts d'emprunts etc...)

Fin 2023, nous avons signé la vente du lot 6&7 pour un montant HT de 305 000 €. Nous allons pouvoir durant l'année 2024 commencer à rembourser par anticipation l'emprunt que nous avons contracté fin 2022 pour nous permettre de payer les dépenses d'aménagement de cette opération.

Les recettes escomptées pour cette opération sont :

LOT 1 – Terrain à bâtir – AH310	113 430 € HT	Promesse signée
LOT 2 – Terrain à bâtir – AH311	102 087,50 € HT	Promesse signée
LOT 3 – Terrain à bâtir – AH312	97 550,00 € HT	Promesse signée
LOT 4 – Terrain à bâtir – AH313	95 147,48 € HT	Promesse en cours
LOT 5 – Terrain à bâtir		Commercialisation à relancer
LOT 6 & 7 – Terrain à bâtir	305 000 € HT	Acte signé en décembre 2023
Places de parking – 14 lots à 14000 € HT	196 000 € HT	Promesses signées
Places de parking – 16 lots à 16000 € HT	256 000 € HT	Promesses signées

En 2024, nous allons également demander le versement du solde de la subvention Fonds friches (500 000 €). Nous avons reçu un acompte de 150 000 €. Il reste à percevoir la somme de 350 000 €.

RESULTAT DE L'ANNEE 2023

Les chiffres portant sur la gestion 2023 sont en concordance entre la Ville et le Trésor Public. Les résultats portés dans le présent rapport sont définitifs.

	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENTS		
	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
Montants réalisés de l'exercice	3 393 031,90	3 504 676,24	111 644,34	3 159 076,24	2 188 324,49	- 970 751,75
Résultat reporté de l'exercice 2022		150 000,00	150 000,00	594 969,04		- 594 969,04
REPORT 2023						
TOTAL	3 393 031,90	3 654 676,24	261 644,34	3 754 045,28	2 188 324,49	- 1 565 720,79
EXCEDENT D'EXPLOITATION			261 644,34	BESOIN DE FINANCEMENT		- 1 565 720,79
RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023 : - 1 304 076,45 €						

C – LE BUDGET ANNEXE HOUDAN STATIONNEMENT FERME

SYNTHESE DE L'ANNEE 2023

Par délibération en date du 04 juillet 2023, la ville de Houdan a créé un budget annexe HOUDAN STATIONNEMENT FERME. Ce budget a pour activité l'exploitation de parcs fermés spécialement aménagés pour le stationnement automobile.

Ainsi, il exploite pour le moment le parking du Mont Rôti (100 places) ainsi que les 2 places de stationnement situé rue de la Pie. A partir du 1^{er} septembre 2024, il s'y ajoutera l'exploitation du parking Rue du Pot d'Etain.

Cette activité a débuté courant Octobre 2023.

RESULTAT DE L'ANNEE 2023

Les chiffres portant sur la gestion 2023 sont en concordance entre la Ville et le Trésor Public. Les résultats portés dans le présent rapport sont définitifs.

	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENTS		
	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
Montants réalisés de l'exercice	3 170,28	8 805,37	5 635,09	266,62	1 525,00	1 258,38
Résultat reporté de l'exercice 2022						
REPORT 2023						
TOTAL	3 170,28	8 805,37	5 635,09	266,62	1 525,00	1 258,38
EXCEDENT D'EXPLOITATION			5 635,09	BESOIN DE FINANCEMENT		1 258,38
RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023 : 6 893,47 €						

Il est difficile à ce stade, d'évaluer la perspective budgétaire 2024 au regard de l'acquisition du parking Mont Rôti et des recettes d'exploitation difficile à estimer à ce stade pour l'année.